

# Charte d'usage

## de l'intelligence artificielle générative

---



date - nom - signature  
*"lu et approuvé"*

## Préambule

Une intelligence artificielle générative (IAG) est un système capable de créer du texte, des images ou d'autres contenus (musique, vidéo, voix, etc.) à partir d'une instruction d'un utilisateur humain et de données d'entraînement (CNIL, 2023).

Les outils d'IAG ont été rendus accessibles au grand public depuis 2023 à travers diverses plateformes et applications. Elles se sont rapidement intégrées aux pratiques quotidiennes de nombreux acteurs du monde académique : étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques, que ce soit dans un cadre personnel ou professionnel.

Oniris VetAgroBio Nantes souhaite, par cette charte, poser un cadre clair, responsable et adapté à l'usage de ces technologies. L'établissement reconnaît un potentiel d'assistance, de gain de temps et d'innovation dans les activités d'enseignement, de recherche et support. Cependant, ces technologies soulèvent également des questionnements majeurs : fiabilité des contenus générés, risques de biais, dépendance cognitive, protection des données, et impact environnemental significatif.

L'IAG ne doit pas se substituer à la réflexion humaine, ni aux compétences académiques attendues dans les cursus de notre établissement. Toute utilisation doit être transparente, critique et conforme aux principes d'intégrité scientifique, de confidentialité et d'éthique professionnelle.

La présente charte rappelle ces principes et donne :

- **un cadre applicable par tous les membres de l'établissement** : étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et techniques.
- **des recommandations spécifiques** selon les publics concernés.

Ce document a vocation à évoluer pour suivre les transformations rapides de ces technologies. Il s'inscrit dans une volonté de l'établissement d'encourager un usage raisonné, critique et formateur de l'intelligence artificielle au service de ses missions éducatives et scientifiques.



# SOMMAIRE

## Points de vigilance et consignes générales

- Protection des données 4
- Transparence et responsabilité 5
- Impact environnemental 6
- Dépendance 6
- Fiabilité, biais 7
- Formation 7

## Recommandations pour les apprenants 8

## Recommandations pour les enseignants 9

## Recommandations concernant la recherche 10

## Recommandations pour les personnels administratifs et techniques 11

## Protection des données



Les outils d'IAG en ligne, en particulier dans leurs versions gratuites, peuvent **recueillir de nombreuses données sur les utilisateurs ainsi que sur le contenu fourni** lors de leur utilisation. Il est donc crucial de **faire preuve d'une extrême prudence lors de la transmission d'informations et de données via les outils d'IAG**, en veillant à **ne pas partager de données personnelles, confidentielles ou sensibles** lorsque les outils ne fournissent pas de garantie de protection des données (RGPD).

(Règlement Général sur la Protection des Données, adapté en droit interne par la loi du 20 juin 2018.  
<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>)

## Conseils / préconisations

- **Ne jamais transmettre à une IAG de données personnelles**, de documents internes à l'établissement (a fortiori **confidentiels et sensibles**) sans les avoir préalablement anonymisés ou pseudonymisés afin de protéger ces informations.
- **Ne jamais transmettre de données scientifiques médicales ou professionnelles** non encore rendues publiques.
- **Faire une demande au propriétaire** de l'information avant son utilisation en cas de doute sur le caractère confidentiel ou public de celle-ci.
- **Configurer les paramètres de confidentialité** des outils d'IAG utilisés en ce qui concerne la gestion des données.

## Transparence et responsabilité



L'usage de l'IAG doit être exercé en toute transparence et responsabilité, avec une communication explicite sur son rôle et la façon dont elle a été utilisée.

L'enseignant doit être en mesure d'identifier les contributions de l'étudiant, qui doit pouvoir en rendre compte en toute transparence.

L'appropriation d'un texte paraphrasé par l'IAG à partir de textes écrits par d'autres, représente un manquement à l'intégrité (professionnelle, pédagogique ou scientifique) par la dissimulation de la véritable contribution au travail.

## Conseils / préconisations

- **Faire preuve de transparence** et expliciter l'usage de l'IAG dans sa pratique professionnelle et pédagogique ou son travail d'étudiant.
- **Citer les sources** issues des IAG (logiciels, algorithmes, plateformes) ainsi que les sources humaines (références bibliographiques).
- **Déclarer l'usage dès qu'il influence le fond ou la structure des productions**, en utilisant par exemple la mention "Contenu partiellement rédigé avec [outil], modèle [version], le [date], relecture humaine effectuée".
- **Conserver un exemplaire de la production de l'IAG** dans sa forme brute, pour des questions de traçabilité (prompt, textes et documents utilisés).
- **Assumer la pleine responsabilité des contenus** générés par IAG même s'ils comportent des erreurs.

## Impact environnemental

L'IA est très gourmande en ressources énergétiques et en eau (pour refroidir les centres de données), son impact environnemental est indéniable. Dans la mesure du possible, optez pour des solutions d'IAG éco-responsables qui minimisent leur empreinte énergétique, autrement appelées « IA frugales ». Elles optimisent l'utilisation des ressources nécessaires à leur fonctionnement tout en gardant une efficacité maximale.



## Conseils / préconisations

- **Utiliser ces outils de manière raisonnée** et quand la plus-value est avérée, en ayant conscience de leur impact écologique (la génération d'images est la plus consommatrice en énergie).
- Penser à **estimer l'impact** environnemental de l'IAG utilisée via ce site : <https://huggingface.co/spaces/genai-impact/ecologits-calculator>

## Dépendance

Une utilisation trop fréquente de l'IAG peut limiter le développement des compétences individuelles essentielles à la formation académique : analyse critique, rédaction, compréhension du processus de résolution de problèmes... Il est essentiel de développer un esprit critique face à ces technologies et de conserver la maîtrise des compétences fondamentales. Le maintien des relations humaines, notamment dans des secteurs comme la santé ou l'éducation, est un enjeu crucial dans ce contexte.

## Conseils / préconisations

- **Préserver l'expertise humaine** et utiliser l'IAG comme une assistance aux gestes et compétences professionnelles, de manière à pouvoir revenir à une pratique autonome, sans dépendance à cet outil.

## Fiabilité / biais

Les IAG ne sont pas des entités cognitives capables d'avoir une compréhension conceptuelle des informations qu'elles produisent. Elles génèrent des réponses sur la base de modèles statistiques, et peuvent produire des contenus plausibles mais faux ou mal interpréter le contexte, ce qui conduit à des résultats erronés, un phénomène appelé « hallucination ». Ces technologies dépendent aussi étroitement des données utilisées lors de leur entraînement. Par conséquent, elles ne sont jamais « neutres » et peuvent refléter des biais, inexacitudes ou omissions présentes dans ces données. Elles sont également susceptibles de diffuser des contenus orientés, voire discriminatoires, selon la façon de les interroger et la nature des informations sur lesquelles le modèle a été entraîné.



## Conseils / préconisations

- **Relecture critique et attentive** de tout document issu d'une IAG. Les propositions, les références, les faits énoncés doivent être vérifiés.
- Porter une attention particulière à la **formulation de ses requêtes** afin de ne pas introduire soi-même de biais dans les réponses de l'IAG.

## Formation

Il est important de mettre à jour régulièrement ses connaissances sur les nouveaux outils et technologies d'IA. En enrichissant vos compétences, vous utiliserez l'IA de manière plus responsable et efficace dans votre activité professionnelle.

Des modules de formation et des ressources sont disponibles sur demande auprès du service *Usages numériques et Innovation pédagogique*.

## Recommandations pour les apprenants

L'utilisation de l'IAG pour les travaux académiques doit se faire de manière raisonnée, responsable et dans le respect des bonnes pratiques scientifiques et académiques. Elle doit représenter une plus-value pour améliorer l'apprentissage et la façon d'apprendre, tout en tenant compte des dimensions éthiques et écologiques liées à son usage (cf. *points de vigilance et consignes générales*).

Les outils d'IAG doivent être utilisés comme une assistance et non comme une substitution à un travail pour ne pas risquer la dépendance cognitive; ils ne peuvent pas remplacer la réflexion personnelle, intellectuelle et le développement des compétences dans le cadre du cursus.

### Responsabilités / préconisations

- **Respecter le cadre général** et les règles d'utilisation de l'IAG formulés par les enseignants en lien avec les spécificités des approches pédagogiques ainsi que les modalités et formats d'évaluation de chaque enseignement.
- **S'assurer de l'accord de l'enseignant** propriétaire avant toute exploitation de supports de cours dans un outil d'IAG.
- **Notifier si des outils d'IAG ont été utilisés ou pas** pour chacun des travaux académiques, et si oui, lesquels et pour quelles tâches/fonctionnalités.
- **Conserver la traçabilité de l'usage** (prompts, textes et documents utilisés dans les travaux) durant toute la formation concernée : les enseignants peuvent les demander (ne s'applique pas lorsque l'IAG est utilisée pour améliorer un texte personnel sans aucun ajout de l'IAG pour modifier même partiellement le sens de la production initiale).

**Dans le cadre de l'évaluation certificative, le recours à des outils mobilisant l'IAG est par principe interdit sauf si son utilisation est explicitement autorisée** dans le sujet proposé aux étudiants. **Le recours non autorisé à l'intelligence artificielle constitue une fraude à l'examen** et fera l'objet d'une procédure disciplinaire. Si l'utilisation de l'IA est autorisée, les éléments de la copie qui en sont issus devront être signalés comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

## Recommandations pour les enseignants

L'IAG peut être utilisée comme assistance, sous l'expertise de l'enseignant, dans les différentes phases de la préparation des enseignements de manière raisonnée et responsable. Son utilisation doit représenter une plus-value pour améliorer l'apprentissage et la façon d'apprendre, tout en tenant compte des dimensions éthiques et écologiques liées à son usage (cf. *Points de vigilance et consignes générales*). Il est recommandé de **préciser au début du semestre/cours les modalités d'utilisation des IAG dans chaque enseignement**. Il revient ainsi à l'enseignant de définir les consignes d'usage de l'IAG dans le cadre de tout travail et évaluation.

Un outil d'IAG ne saurait se substituer à l'étudiant pour mettre en œuvre les compétences mobilisées dans un exercice donné.

Il n'y a actuellement pas de logiciel permettant de détecter avec certitude l'utilisation de l'IAG pour la génération de contenu, de ce fait, l'évaluation des travaux écrits est impactée par l'utilisation de l'IAG et **il est recommandé d'adapter les modalités d'évaluation**.

## Responsabilités / préconisations

- **Communiquer explicitement les consignes d'usage ou d'interdiction de l'IAG** auprès des étudiants pour toute activité pédagogique .
- Dans un souci d'équité, **s'assurer que les étudiants ont les compétences et les outils nécessaires** lorsqu'un usage de l'IAG est autorisé/demandé.
- **Demander aux étudiants de conserver les prompts** et de sauvegarder les conversations, qui peuvent être demandés si besoin.
- S'assurer que **les travaux remis reflètent la compréhension et le raisonnement de l'étudiant**, notamment lors de la soutenance orale en faisant expliciter ces éléments.
- Veiller à **conserver l'alignement pédagogique** dans le cadre de l'intégration de l'IAG dans les activités d'enseignement, afin que les compétences visées par les objectifs d'apprentissage soient effectivement développées et évaluables chez l'étudiant.
- **Ne pas substituer la correction des copies et autres devoirs aux outils d'IAG.**
- Anonymiser ou pseudonymiser tout document étudiant fourni à un outil d'IAG.

## Recommandations concernant la recherche

**L'IAG peut constituer un outil d'assistance** pour la communauté scientifique, à condition qu'elle soit utilisée de manière **responsable, critique et transparente**. Ces technologies offrent des possibilités d'aide dans la rédaction, la reformulation, la synthèse de sources, l'exploration de corpus ou encore la génération de code. Elles peuvent également permettre de structurer une pensée, clarifier une problématique ou faciliter la traduction scientifique. Tous ces usages sont soumis aux problématiques générales déjà citées (cf. *Points de vigilance et consignes générales*). **L'usage de ces outils ne doit en aucun cas se substituer au travail intellectuel et méthodologique du chercheur** ni masquer son apport personnel. Leur utilisation doit s'inscrire dans le **respect des principes d'intégrité scientifique, de traçabilité et d'autonomie de la recherche**.

Le cadre législatif entourant l'utilisation de ces outils est en cours d'élaboration et donc mouvant, ce qui impose aux chercheurs de se tenir informés des évolutions en matière de réglementation.

## Responsabilités / préconisations

- **Assurer une traçabilité rigoureuse et documenter tout usage d'IAG dans les travaux et publications** en précisant les outils utilisés, leur version, les modalités d'emploi et leur impact sur le travail scientifique. **Les contenus produits ou modifiés par l'IAG doivent être clairement identifiés** : depuis 2023, le code de conduite européen pour l'intégrité scientifique recommande la transparence.
- **Proscrire l'utilisation de l'IAG pour créer ou altérer des données de recherche réelles**. Indiquer et justifier de manière explicite la génération de données simulées.
- **Vérifier le point de vue des revues, des éditeurs ou des financeurs** concernant l'utilisation des outils d'IAG et respecter leur exigence de transparence.
- **Soumettre toute production** réalisée via l'IAG à une **validation humaine rigoureuse** avant diffusion.

Les chercheurs demeurent pleinement responsables des contenus qu'ils diffusent et doivent systématiquement relire, vérifier et évaluer de manière critique toute contribution issue de l'IAG.

## Recommandations pour les personnels administratifs et techniques

Les consignes pour les personnels administratifs et techniques correspondent essentiellement aux consignes générales (cf. *Points de vigilance et consignes générales*). Elles s'appuient également sur les recommandations de bons usages définies dans la *Charte éthique des bonnes pratiques de l'intelligence artificielle du MASA*.

### Responsabilités / préconisations

- **Ne jamais transmettre** dans un outil d'IAG de **données personnelles** (collègues, étudiants, usagers, partenaires, etc.) ni de **données sensibles ou confidentielles** relatives à l'établissement (documents internes non publics, informations financières, contrats, etc.). Par conséquent, ne pas avoir recours à l'IAG si l'objet de la demande nécessite la divulgation de telles données.
- **Anonymiser**, les documents avant leur utilisation dans un outils d'IAG (par ex. supprimer les noms, numéros, références internes).
- Vérifier systématiquement avec un **esprit critique** les résultats obtenus par une IAG et utiliser le contenu uniquement après réappropriation.
- **Signaler l'usage de l'IA générative pour tout contenu partagé**, en utilisant au besoin la formule préconisée par le système de design de l'État : « contenu partiellement généré par une IAG et vérifié par un agent ».
- **Recourir à des alternatives** (moteurs de recherche, bibliothèques en ligne, etc.) lorsque l'usage d'un outil d'IAG n'est pas pertinent.

## Bibliographie / Sitographie

- Aliouat, M., Cadiou, C., De-Goer-De-Herve, J., Decoupes, R., Gandon, N., Hamelin, M., Quesneville, H., Salord, T., & Thomas, A. (2024). Recommandations pour l'usage des IA génératives comme assistant personnel au sein d'INRAE. INRAE. <https://doi.org/10.17180/zty-m-j930>
- Cégep du Vieux Montréal. (2023, avril). Charte sur l'intelligence artificielle. <https://www.cvm.qc.ca/intelligence-artificielle-ia-responsable-au-cvm/>
- CNIL. (2023, 16 mai). Intelligence artificielle : le plan d'action de la CNIL. <https://www.cnil.fr/fr/intelligence-artificielle-le-plan-daction-de-la-cnil>
- Commission européenne. (2025). Living guidelines on the responsible use of generative AI in research (2e éd.). Directorate-General for Research and Innovation. [https://research-and-innovation.ec.europa.eu/document/2b6cf7e5-36ac-41cb-aab5-0d32050143dc\\_en](https://research-and-innovation.ec.europa.eu/document/2b6cf7e5-36ac-41cb-aab5-0d32050143dc_en)
- European Commission. (2024, mars). Responsible use of generative AI in research: Living guidelines – First version, March 2024. ERA Forum, Research and Innovation. [https://research-and-innovation.ec.europa.eu/news/all-research-and-innovation-news/guidelines-responsible-use-generative-ai-research-developed-european-research-area-forum-2024-03-20\\_en](https://research-and-innovation.ec.europa.eu/news/all-research-and-innovation-news/guidelines-responsible-use-generative-ai-research-developed-european-research-area-forum-2024-03-20_en)
- Inserm. (2025). Guide de bonnes pratiques de l'intelligence artificielle à l'Inserm – Février 2025 (V2). Comité d'éthique de l'Inserm, Programme LORIER, Conseil scientifique de l'Inserm. <https://inserm.hal.science/inserm-04975393v1>
- Lee, H.-P., Sarkar, A., Tankelevitch, L., Drosos, I., Rintel, S., Banks, R., & Wilson, N. (2025, 26 avril–1er mai). The impact of generative AI on critical thinking: Self reported reductions in cognitive effort and confidence effects from a survey of knowledge workers [Communication]. CHI Conference on Human Factors in Computing Systems (CHI '25), Yokohama, Japon. ACM.
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2025, juin). Charte éthique des bonnes pratiques de l'intelligence artificielle. <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-364>
- Ministère de la Culture. (2023). Charte sur l'intelligence artificielle générative. <https://ia.ac-versailles.fr/IMG/pdf/charte-intelligence-artificielle-generative-ministere-culture.pdf>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2025, juin). L'IA en éducation : Cadre d'usage. <https://www.education.gouv.fr/publication-du-cadre-d-usage-de-l-intelligence-artificielle-en-education-450652>
- Sciences Po Grenoble UGA. (2024, 12 mars). Charte de Sciences Po Grenoble UGA – Les bons usages de l'intelligence artificielle générative. <https://www.sciencespo-grenoble.fr/sites/default/files/2024-07/Charte%20Intelligence%20artificielle%202024-1.pdf>
- Université de Genève. (2024, 7 novembre). Recommandations et consignes facultaires sur l'utilisation de l'IA générative dans l'enseignement. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE). <https://www.unige.ch/fapse/faculte/utilisation-ia>
- Université de Mons. (s. d.). Charte sur l'intelligence artificielle à l'Université de Mons. <https://web.umons.ac.be/app/uploads/sites/34/2024/05/CharteIA-UMONS.pdf>
- Université d'Orléans. (2024, mai). Charte sur l'intelligence artificielle générative. [https://www.univ-orleans.fr/upload/public/2024-06/dircom\\_2024\\_charte\\_IA\\_UO\\_R.pdf](https://www.univ-orleans.fr/upload/public/2024-06/dircom_2024_charte_IA_UO_R.pdf)